



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 48

Séance du 17 novembre 2025

Le dix-sept novembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués 7 novembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEPÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	MADIOT Isabelle, supplante

Étaient excusés : BAHIER Alain (Mée), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), LÉPICIER René-Marc (Congrier), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), BANNIER Géraldine (Courbeville), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BALOCHE Dorinne (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

LÉPICIER René-Marc a donné pouvoir à TISON Hervé
CHAZÉ Monique a donné pouvoir à LANVIERGE Quentin
BÉZIER Florence a donné pouvoir à RADÉ Maurice

de GUÉBRIANT Bertrand a donné pouvoir à GUIARD Philippe
MARTIN-FERRÉ Nadine a donné pouvoir à BARBÉ Béatrice
BALOCHE Dorinne a donné pouvoir à GAULTIER Patrick

Secrétaire de Séance : Élu M. Thierry JULIOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-11/163 : EAU ET ASSAINISSEMENT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 17 novembre 2025

**OBJET 2025-11/163 : EAU ET ASSAINISSEMENT
TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2026 - ANNEXES**

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, propose au Conseil communautaire les tarifs de l'assainissement collectif et des prestations associées pour l'année 2026, conformément aux annexes ci-jointes :

- Tarifs de l'assainissement Collectif : Toutes les communes
 - Maintenir une tranche unique de facturation (*particulière et industrielle*).
 - Actualiser de + 2% l'ensemble des prix pour prendre en compte l'inflation.
 - Actualiser les tarifs (*Abonnement et m³*), conformément à l'harmonisation des tarifs avec lissage sur la période 2018-2028 (*8^{ème année du lissage}*) voté par le Conseil communautaire du 8 octobre 2018, **de + 43 000 € HT (répartie à 50% sur le prix des abonnements et à 50% sur les prix des m³ d'eau traitée)**.
 - Intégrer la contre-valeur de la redevance performance dont le calcul est le tarif de base fixé par l'agence de l'eau (0,28€/m³) auquel s'applique le coefficient de modulation appliqué à la Communauté de Communes du Pays de Craon (0,317 simulé pour 2026), soit une contre-valeur de **0,088 €/m³** pour 2026.
- Prestations d'Assainissement Collectif : Toutes les communes
 - Actualiser de + 2% les tarifs de prestations pour les travaux d'Assainissement pour prendre en compte l'inflation.

**Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 21 octobre 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2025,**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 42

Votants : 48 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (48 votants)

⇒ **VALIDE** les nouveaux tarifs de l'assainissement collectif pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon, à compter du 1^{er} janvier 2026, tel que présentés.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 25 novembre 2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président*

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,

Thierry JULLIOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251117-DELIB202511163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025
Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

